

# VALBAZEN<sup>®</sup> Moutons et chèvres 1,9 %



Date de création : 08-11-2017  
Date de mise à jour : 14-05-2020

## Informations et posologie

### Espèces cibles



#### Espèce cible complément

Ovins et caprins.

#### Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles

Chez les ovins et les caprins, traitement des infestations par les parasites suivants :

- Nématodes gastro-intestinaux (adultes et larves L4) :

*Trichostrongylus* spp.  
*Haemonchus contortus*  
*Cooperia curticei*  
*Nematodirus* spp.  
*Bunostomum trigonocephalum*  
*Strongyloides papillosus*  
*Oesophagostomum venulosum*  
*Chabertia ovina*

- Strongles pulmonaires (adultes et larves L4) :

*Dictyocaulus filaria*

- Cestodes :

*Moniezia* spp.

- Trématodes :

*Fasciola hepatica*  
*Dicrocoelium lanceolatum*

### Administration

#### Voie d'administration



#### Voie d'administration complément

Voie orale.

## Posologie

- Chez les ovins

. Nématodes gastro-intestinaux, strongles pulmonaires et cestode :

3,8 mg d' albendazole par kg de poids vif, soit 2 ml par 10 kg de poids vif, en une administration unique par voie orale.

. Grandes douves (adultes) :

7,5 mg d' albendazole par kg de poids vif, soit 4 ml par 10 kg de poids vif, en une administration unique par voie orale.

. Petites douves (adultes) :

15 mg d' albendazole par kg de poids vif, soit 8 ml par 10 kg de poids vif, en une administration unique par voie orale.

- Chez les caprins

. Nématodes gastro-intestinaux, strongles pulmonaires, cestodes et grandes douves (adultes) :

7,5 mg d' albendazole par kg de poids vif, soit 4 ml par 10 kg de poids vif, en une administration unique par voie orale.

. Petites douves (adultes) :

15 mg d' albendazole par kg de poids vif, soit 8 ml par 100 kg de poids vif, en une administration unique par voie orale.

Bien agiter la suspension avant utilisation pour une bonne homogénéité du produit.

Utiliser un pistolet doseur propre et correctement étalonné.

## Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notoires

Un mL contient :

- Substance active :

Albendazole ..... 19,0 mg

- Excipients :

Acide benzoïque (E 210) ..... 1,8 mg

Sorbate de potassium (E 202) ..... 1,5 mg

## Principes actifs / Molécule

Albendazole, Acide benzoïque, Sorbate de potassium

## Forme pharmaceutique

Suspension

## Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance

Liste II.

À ne délivrer que sur ordonnance devant être conservée pendant au moins 5 ans.

Usage vétérinaire.

## Temps d'attente



### Viandes et abats

À la posologie de 3,8 mg/kg: 5 jours

À la posologie de 7,5 mg/kg: 5 jours

À la posologie de 15 mg/kg: 10 jours

### Lait

À la posologie de 3,8 mg/kg: 4 jours

À la posologie de 7,5 mg/kg: 4 jours

À la posologie de 15 mg/kg: 6 jours



### Viandes et abats:

À la posologie de 7,5 mg/kg: 5 jours

À la posologie de 15 mg/kg: 10 jours

### Lait

À la posologie de 7,5 mg/kg: 4 jours  
À la posologie de 15 mg/kg: 6 jours

## Propriétés

---

### Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : antiparasitaire interne, benzimidazole.

### Propriétés pharmacodynamiques

L'albendazole est un anthelminthique de la famille des benzimidazoles. Il agit en interférant au niveau du métabolisme énergétique des parasites. Son efficacité anthelminthique est basée sur l'inhibition de la polymérisation de la tubuline en microtubules. La destruction du réseau microtubulaire conduit souvent à la désagrégation et à la mort cellulaire. Chez les ruminants, l'albendazole présente une activité sur les nématodes gastro-intestinaux (y compris sur les larves enkystées d'*Haemonchus* et *Ostertagia* spp.) , sur les nématodes pulmonaires, sur les cestodes, et sur les douves adultes ; l'albendazole présente également une activité ovicide.

### Propriétés pharmacocinétiques

L'albendazole est métabolisé au niveau du foie en albendazole sulfoxyde, albendazole sulfone et albendazole 2-aminosulfone.

D'une façon générale, l'élimination de l'albendazole et de ses métabolites se fait principalement par les fèces et, pour une plus petite partie, dans l'urine et dans le lait.

## Mise en garde

---

### Contres-indications et mise en garde

---

#### Contre-indications

Ne pas utiliser chez les animaux présentant une hypersensibilité connue au principe actif.

Ne pas utiliser dans le cas où l'on suspecte une résistance aux benzimidazoles.

Voir la rubrique "Utilisation en cas de gravidité, de lactation ou de ponte".

### Mises en gardes particulières à chaque espèce cible

Toutes cibles :

Ne pas utiliser chez les femelles laitières (voir la rubrique "Temps d'attente").

### Effets indésirables (fréquence et gravité)

Non connus.

## Précautions d'emploi

---

### Précautions particulières d'emploi chez les animaux

Le poids corporel doit être évalué aussi précisément que possible avant de calculer la dose.

Des résistances à toute cette classe d'antiparasitaires peuvent se développer lors de l'utilisation fréquentes et répétées d'un antiparasitaire de cette classe.

### Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Éviter tout contact direct avec la peau. Bien se laver les mains après utilisation. Le port de vêtements de protection adéquats, notamment de gants en caoutchouc imperméables, est conseillé lors de l'utilisation du médicament.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter un médecin.

### Autres précautions

Aucune.

### Utilisation en cas de gravidité et de lactation ou de ponte

Les études chez l'animal de laboratoire (souris, rats, lapins) et chez la brebis ont montré un effet tératogène de l'albendazole. L'utilisation est contre-indiquée chez la femelle gestante pendant le premier tiers de la gestation.

### Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes)

Non connu.

### Précautions pharmacologiques

---

#### Interactions médicamenteuses et autres

Non connues.

#### Incompatibilités

Aucune.

### Conservation

---

#### Durée de conservation

3 ans.

#### Précautions particulières de conservation selon pertinence

Ne pas conserver à une température supérieure à 25°C.

#### Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

## Présentation

---

#### Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant

ZOETIS FRANCE  
10 RUE RAYMOND DAVID  
92240 MALAKOFF  
FRANCE

#### Classification ATC Vet

- QP52AC11

#### Laboratoire



ZOETIS  
10 RUE RAYMOND DAVID  
92240 MALAKOFF  
Zoetis Assistance 0810 734 937  
<http://www.zoetis.fr>

#### Numéro d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/6310474 5/1980 - 18/02/1980 - 29/09/2009

#### Date de première autorisation

1980-02-18

#### Présentation et quantité

VALBAZEN<sup>®</sup> Moutons et chèvres 1,9 % Flacon de 1 litre

Code GTIN : 05414736004846

VALBAZEN<sup>®</sup> Moutons et chèvres 1,9 % Flacon de 2,5 litres

Code GTIN : 05414736004822

VALBAZEN<sup>®</sup> Moutons et chèvres 1,9 % Flacon de 5 litres

Code GTIN : 05414736004839